

Nous sommes heureux de constater que, cette fois encore, les classes et les élèves des Frères des Ecoles chrétiennes ont eu une large part dans les distinctions honorifiques.

Dans les différentes sections de l'exposition ils ont remporté de très-beaux succès. Leurs établissements d'enseignement secondaire spécial ont surtout figuré avec honneur.

Leur pensionnat de Passy, ayant obtenu une médaille d'or en 1865, a été mis, cette fois, hors de concours. L'école préparatoire au noviciat des Frères a été classée la première pour la bonne direction des études auxiliaires du dessin et une médaille d'argent lui a été décernée. Nous sommes heureux d'ajouter que la même récompense a été accordée au pensionnat Saint-Pierre, établi à Lille, dans l'ancien hôtel de la Monnaie. Cette maison d'enseignement secondaire spécial a été classée la deuxième. Quatre de ses élèves ont obtenu, pour leurs travaux, des mentions de premier ordre. Ce nouveau succès remporté par les Frères et par leurs élèves est de bon augure pour le pensionnat qu'ils viennent de fonder; il atteste la capacité des maîtres, l'intelligence et le travail des enfants et des jeunes gens placés sous leur direction.

FAITS DIVERS

Le *Courrier médical*, dans son N° du 11 Décembre, rend compte par l'organe du Dr Steckert, d'une brochure de M. Mourier, de la faculté de Paris, sur le traitement de la *goutte aiguë ou héréditaire*. (Delahaye, Editeur, place de l'école de médecine. Prix 1 fr.)

Ce traitement rationnel, préconisé par le Dr Mourier, a obtenu en ces dernières années les plus heureux résultats. Nullement empirique, comme ceux qui ne sont encore aujourd'hui que trop employés, ne contenant aucune substance toxique, il se base sur les vrais principes de la science moderne; en un mot, le Dr Mourier nous paraît être de l'école de l'éminent professeur Trousseau. Ce traitement est mensuel, simple et n'occasionne aucun dérangement. Il consiste dans l'emploi successif de plusieurs médicaments admirablement combinés, et a pour effet presque immédiat la disparition des nodosités gouteuses, l'éloignement des accès et enfin la guérison.

Le *Courrier médical* appelle tout particulièrement l'attention des médecins sur ce nouveau mode de traitement, et nous croyons rendre un vrai service aux gouteux en le leur faisant connaître. (Pharmacie Roux, 141, rue Montmartre, Paris. Prix: 15 fr., où l'on trouve aussi la brochure.) 9588

Le nommé V... demeurant rue du Bac, avait dissipé, par sa mauvaise conduite, sa fortune et celle de sa jeune femme, qu'il ne cessait de maltraiter. Aussi, un matin, ne fut-on pas étonné de trouver ses habits sur une des berges de la Seine, avec un billet indiquant qu'il se donnait la mort.

Quoiqu'on ne pût découvrir le cadavre, le décès fut constaté dans les délais légaux, et M^{me} V..., qui était parvenue, par son honnêteté et son intelligence, à se refaire une position, se préparait à épouser un honnête mécanicien qui l'avait aimée autrefois, quand tout à coup elle reçut une lettre qui la foudroya.

Cette lettre était de son mari, dont le suicide n'avait été que simulé, qui avait passé aux Etats-Unis, ne s'y était pas mieux conduit qu'en France, et revenait, plus pauvre que jamais, se mettre à la charge de sa femme. Celle-ci, en présence d'une cohabitation que le souvenir des anciens traitements qu'elle avait subis rendait impossible, voyant d'ailleurs perdu le bonheur qu'elle attendait de sa nouvelle union, résolut de quitter la vie. On la trouva sur son lit asphyxiée, tenant la lettre de son mari, au bas de laquelle elle avait ajouté ces mots: « Qu'il vienne chercher la réponse. »

On sait que les Anglais ont créé à Aden un poste militaire et maritime d'une importance telle qu'il a mérité le surnom de Gibraltar de la mer Rouge. Or, M. Poilay, un des ingénieurs du canal de Suez, est en train de créer en ce moment, en face de la colonie anglaise, une colonie française qui est destinée à avoir une importance maritime non moins grande, pour ne pas dire supérieure. M. Poilay a acheté à Bad-el-Mandeb de vastes terrains, où il va créer une ville et un port dont l'avenir est d'autant plus assuré que, chose extrêmement rare dans ces contrées, les terrains environnants contiennent, dit-on, des mines de houille.

Deux immeubles de la Compagnie Immeuble, boulevard des Capucins 8, et rue Halévy, place du Nouvel Opéra, 2, ont été acquis, au prix de deux millions, par la Compagnie d'Assurances anglaises *The Greenwich Life Assurance Society*, qui, établie depuis 1854 en France, y a fait des opérations considérables et possède déjà à Paris un autre immeuble important. 9589

On rapporte à l'indépendance belge qu'un vol audacieux vient d'être commis à Bruxelles:

Un jeune homme d'origine allemande, âgé de 25 ans, disant s'appeler Ferdinand Becker, de Mayence, et exerçant la profession de négociant en soieries, était descendu dans un des hôtels de la capitale pour y passer la nuit. On le conduisit dans une chambre que l'hôtelier désigna. L'étranger n'avait pas de bagage avec lui. Or, pendant la nuit, un autre voyageur qui logeait à l'étage inférieur, réveillé par le bruit d'une sorte de craquement qu'il avait cru entendre dans sa chambre, à deux reprises différentes, se mit sur son séant; il promena ses regards dans la chambre sans rien distinguer à cause de l'obscurité; mais il entendit nettement le bruit d'une respiration.

Le voyageur se leva et alluma une bougie; à ce moment, un individu s'élança sur lui et

le saisit à la gorge, qu'il comprima violemment. Le voyageur, victime de cette agression, était, par bonheur, doué d'une grande force physique. Le premier mouvement de stupeur passé, il empoigna rudement son adversaire, dans lequel l'hôtelier, accouru aussitôt, reconnut le jeune homme allemand dont nous avons parlé.

Le voleur s'était déjà emparé du porte-monnaie bien garni que la victime de l'attentat avait déposé la veille sur sa table de nuit. Le malfaiteur, qui avait annoncé, son départ pour Paris le lendemain matin fut trouvé en possession d'une somme de 3 fr. Il avait brisé trois carreaux de la fenêtre-tabatière de la chambre où il était logé; on constata de plus qu'il s'était promené dans la gouttière du toit pour explorer la localité. Le voleur a été immédiatement livré à la justice.

Un terrible accident est arrivé lundi matin à la station de Bruges: la machine du convoi de Courtrai qui quitte Bruges à 8 h. 30 du matin chauffait en attendant l'heure du départ; les voyageurs n'avaient pu encore prendre place dans le train, quand tout-à-coup il se fit entendre une forte détonation qui ébranla les bâtiments de la station et des alentours; immédiatement tout le personnel de la station fut sur pied: le spectacle qui s'offrit à leurs regards fut horrible: la machine du train de Courtrai venait de sauter et avait occasionné la mort du chauffeur, nommé Auguste Van Mullem, et des blessures au machiniste et à trois gardes.

La force de l'explosion a été telle que la chaudière, qui doit être d'un poids considérable, a été lancée à une hauteur prodigieuse et est retombée à 20 m. de distance. La cheminée est tombée sur un wagon chargé de chiffons; des débris ont été ramassés dans le quartier du Marais.

Les maisons du côté de la rue de la Bouverie, entre autres celle de M. Julien, ont eu leurs vitres brisées et la façade noircie.

La plate-forme sur laquelle se trouvait la locomotive est fortement endommagée. La victime de cet accident n'était employée au chemin de fer que depuis deux mois; ouvrier dans les mines, dans les environs de Liège, il redoutait les accidents qui y arrivent assez souvent et avait sollicité une place à Bruges. Malheureusement son transfert ne lui aura pas été favorable.

Le machiniste Gillemont a eu quelques blessures légères.

Dosselaere, De Bruyne et De Clerck, agents de la gare, ont eu également des blessures légères.

On ne sait à quoi attribuer cet accident, attendu que d'après les renseignements précis que nous avons pris sur les lieux, la machine était en bon état; construite en 1863, elle a été éprouvée quant à la tension de la vapeur le 4^{er} décembre dernier à douze atmosphères. Avant d'être mise en service, elle a été soigneusement visitée et pourvue d'eau.

Affaire Troppmann.

Dans son audience d'hier, la Chambre criminelle de la cour de cassation a rendu un arrêt fortement motivé qui rejette le pourvoi formé par Troppmann.

Dernières nouvelles.

Nous lisons dans la *Gazette des Tribunaux*, qui nous arrive cette après-midi:

« M. le président de la Chambre des mises en accusation de la Haute-Cour de justice a commencé ce matin, à 11 heures, l'audition des témoins appelés à déposer dans l'affaire du prince Pierre-Napoléon Bonaparte. Les noms de la plupart de ces témoins sont connus; ce sont ceux des personnes qui, par leurs actes, leurs fonctions ou leur présence sur les lieux, ont été principalement mêlés à l'affaire et déjà désignées dans les récits des journaux. On a vu notamment se diriger vers la Cour de cassation, par la galerie Mercière: M. Ulric de Fonville, M. Paschal Grousset (portant à la boutonnière un bouquet d'immortelles rouges), M. Sauton, M. Martreux, pharmacien à Auteuil, chez qui M. Victor Noir a été transporté mourant; le commissaire de police d'Auteuil, M. Roidot, et ses secrétaires, etc.

L'audition des témoins sera continuée demain à 11 heures.

La Chambre d'accusation de la Haute-Cour ne s'occupera de l'affaire du prince Murat qu'après avoir statué sur celle dont l'instruction se poursuit actuellement.

Le prince Pierre Bonaparte est toujours à la Conciergerie, où sa présence aide à l'accélération de son affaire.

Voici quelques détails rétrospectifs sur diverses scènes de désordre qui se sont produites sur plusieurs points de la capitale, dans la soirée d'hier.

Nous avons dit que plusieurs officiers de paix et sergents de ville avaient été frappés et blessés par les perturbateurs. En effet, l'officier de paix Dubois, attaché au neuvième arrondissement, qui, à six heures et demie, se trouvait sur le boulevard Montmartre et qui est parvenu, à la tête de cinquante hommes seulement, à dissiper une bande de quinze cents à deux mille individus, a reçu un violent coup de pierre à l'omoplate gauche.

M. Galtier, officier de paix de service à la porte Neuilly, a reçu un coup de canne à l'épaule gauche.

Egalement à la porte de Neuilly, le sous-brigadier de sergents de ville Daulumier a reçu un coup de pierre à l'index de la main gauche; le sergent de ville Chevalier, un coup de pierre à l'avant-bras droit; le sergent de ville Becker, un coup au poignet droit, qui est fortement luxé.

Crouzet, sergent de ville, de service à la porte de Neuilly, a reçu à la tête un coup de pierre qui lui a fendu le sourcil gauche.

Celui des agents de l'autorité blessés dont

l'état est le plus grave est le sergent de ville Juif, frappé de deux coups de stylet, sur le boulevard Montmartre.

Dans la rapidité du compte-rendu que nous avons publié des événements de la soirée de mercredi, nous avons omis de rapporter que M. le ministre de l'intérieur, venant lui-même à l'exécution des mesures d'ordre, était présent, à cheval, dans les Champs-Élysées, au moment où la bande tumultueuse qui suivait M. Rochefort est arrivée à la hauteur du palais de l'Industrie. M. le ministre s'est fait reconnaître du commissaire de police de service sur ce point et l'a invité à adresser aux perturbateurs les sommations légales et à les faire disperser.

Aujourd'hui, dans la matinée, l'Empereur a été visiter sans escorte la caserne de l'École-Militaire et la caserne Napoléon.

Il y a été accueilli par les démonstrations les plus sympathiques et de chaleureuses acclamations.

Pendant la journée d'aujourd'hui, une assez vive agitation s'est manifestée dans les faubourgs et dans une ou deux des communes annexées. Des groupes se dirigeaient vers le Corps législatif et stationnaient aux alentours du Palais-Bourbon.

Cependant nous n'avons pas appris que l'ordre ait été troublé sur ce point ni sur aucun autre.

Il paraîtrait que l'arrivée de M. Ledru-Rollin qui, dit-on, doit être à Paris demain dans la matinée, serait pour les perturbateurs un prétexte à de nouvelles manifestations.

Ce soir l'état de Paris est fort tranquille. Les boulevards ont leur aspect accoutumé. Il est minuit, et nous n'apprenons pas que l'ordre ait été troublé sur aucun point de la capitale.

Dépêches télégraphiques.

(Service particulier du *Journal de Roubaix*.)

Paris, vendredi 14 janvier, 12 h. 15. (Reçue à Roubaix à 5 h.)

On assure qu'un duel a dû avoir lieu aujourd'hui entre MM. Rochefort et Poujot (?)

Le gouvernement présentera aujourd'hui ou demain un projet de loi déférant au jury les crimes ou délits politiques commis par la voie de la presse ou autrement.

Corps législatif.

Paris, vendredi, 3 heures. Une discussion s'engage relativement aux élections ordonnées hier. MM. Mongaux et Picard voudraient que les fonctionnaires compromis dans les élections annuelles fussent destitués.

M. le ministre de l'intérieur explique que des instructions sévères ont été données aux préfets afin que tous les fonctionnaires conservent la plus stricte neutralité.

M. E. Olivier déclare que le juge de paix dont a parlé M. Picard a été destitué.

M. Picard demandait à ce que le ministre déclarât formellement qu'il abandonnait toute candidature officielle.

M. le ministre déclare que la question est réservée pour la discussion générale.

Pour les dernières nouvelles, ALFRED REBOUX

| | |
|------------------------|--------|
| Rente 3 p. 0/0 | 73.65 |
| id. 4 1/2 p. 0/0 | 104.00 |

ETAT CIVIL DE ROUBAIX.

MARIAGES.

Le 10 janvier. — Dolant, Louis, 29 ans, employé de filature, et Duez, Hortense, 23 ans, piquière. — Clichet, Louis, 30 ans, teinturier, et Jonville, Elise, 32 ans, repasseuse. — Geerinckx, Louis, 29 ans, charpentier, et Delu, Virginie, 35 ans, ménagère, Wytteman, Henri, 27 ans, journalier, et Bonduel, Clémence, 24 ans, bobineuse. — Delmotte, Henri, 23 ans, fleur, et Duffot, Louise, 23 ans, tisserande. — De Buyser, Jacques, 31 ans, tisserand, et Deltrenee, Marie, 24 ans, tisserande. — Degraeve, Alphonse, 23 ans, mouleur en fer, et Lefevre, Mélanie, 24 ans, journalière. — Masquelier, Hubert, 26 ans, emballeur, et Bétencourt, Marie, 23 ans, journalière. — Glorieux, Jules, 22 ans, tisserand, et Von, Philomène, 20 ans, journalière. — Verhaeghe, Henry, 26 ans, menuisier, et Delmotte, Félicité, 25 ans, bobineuse. — Bauwens, Vital, 39 ans, tisserand, et Pollet, Pauline, 42 ans, ménagère. — Verhofstadt, Ferdinand, 31 ans, journalier, et Dupuis, Sidonie, 30 ans, journalière. — Bierinx, Augustin, 32 ans, teinturier, et Vermeulen, Judonia, 29 ans, journalière. — Coppens, Jean, 32 ans, tisserand, et Bourgeois, Marie, 25 ans, tisserande. — Vandebosche, Victor, 28 ans, ferblantier, et Hausnan, Joséphine, 24 ans, journalière. — Vanderveken, Louis, 29 ans, tisserand, et Douillet, Augustine, 23 ans, peigneuse. — Debbaut, Jean, 30 ans, tisserand, et Morel, Marie, 30 ans, journalière. — Hals, Louis, 27 ans, relieur, et Delys, Louise, 30 ans, bobineuse. — Depraetere, Jean-Baptiste, 22 ans, tisserand, et Cartigny, Emélie, 22 ans, tisserande. — Selis, François, 24 ans, journalier, et Depelchin, Isabelle, 25 ans, journalière.

DÉCÈS.

Le 9 janvier. — Fournier, Marie, rue des Longues-Haies, 4 mois. — Bourgeois, présenté sans vie, au Pile. — Bayard, Louis, rue du Moulin de Roubaix, 1 jour. — Bayard, Hortense, rue du Moulin de Roubaix, 1 jour. — Christiaens, Léon, rue de Lille, 7 mois. Le 10 janvier. — Hélin, Marie, 79 ans, journalière, Hospice. — Robert, présenté sans vie, rue des Longues-Haies. — Ocmant,

Clémentin, 3 mois, rue du Parc. Vansteenbrugh, Jeanne, 7 mois, rue du Parc. — Goethals, Paul, 8 mois, rue du Galond'eau. — Gerste, Romain, 26 ans, Hôpital.

COMMERCE.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES. Reçues sur place.

Liverpool, vendredi

Marché calme.

Havre, vendredi, 2 h. 25

Marché calme; ventes, 700 balles; prix inchangés.

Dépêches de MM. Kablé et Co, communiquées par M. Bulteau-Desbroux.

Liverpool, vendredi

Ventes probables, 10,000 balles; marché calme; Disponibles inchangés; Orléans, décembre-avril, 11 3/8.

Havre, vendredi.

Ventes 750 balles; Janvier, 133.50 à 134 fr. Autres faibles. New-York, 25 1/8.

Havre, 13 janvier. — Cotons: Il s'est encore traité quelques affaires hier soir, mais le marché ouvrait des plus calmes ce matin, avec lourdeur dans les cours.

Toutefois, cette faiblesse a ramené un peu plus de demande pour la filature, à laquelle se sont joints des achats assez ronds en Louisiane dans le port, en vue des livraisons de type à faire sur janvier. On a traité ainsi du good ordinary Louisiane à 133 fr. 50; du strict dito de 134 50 à 135 fr., du strict good ordinary à low middling à 135 fr.

Comme disponible il faut voir le très ordinaire Louisiane à 136 fr., l'ordinaire autour de 138 fr. 50. A livrer, il ne se traite rien, les acheteurs étant assez froids.

A terme, on a payé 133 fr. sur janvier, 131 fr. pour février et mars, 130 fr. 50 sur mars et avril. On reste cependant preneurs ainsi. Les ventes notées à quatre heures vont à 1,799 b.

BOURSE DE LILLE.

Cours du 13 Janvier 1870

OBLIGATIONS DES VILLES.

| | |
|---------------------------------|--------|
| Armentières | 505 .. |
| Lille 1860. J. A. 1865 .. | 104 .. |
| Lille 1863. J. J. Janv. 1864 .. | 98 25 |
| Lille 1868, libérées | 511 25 |
| Roub.-Tourcoing, R. à 50 .. | 43 75 |

VALEURS LOCALES.

| | |
|--------------------------------|----------|
| Caisse commerc. de Lille, Ver- | 565 .. |
| ley, Decroix | 525 .. |
| Comptoir Devidier et Co .. | 511 25 |
| Crédit industriel du Nord .. | 570 .. |
| Caisse Pérot et Comp. | 1300 .. |
| Compagnie le Nord incendie | 1300 .. |
| 200 fr. p. | 1125 .. |
| Gaz de Wazemmes à | 541 25 |
| — n | 405 .. |
| Caisse commerc. de Roubaix. | 303 75 |
| Lille à Béthune, actions .. | 250 .. |
| Lille à Béthune, oblig. | 250 .. |
| Aniche (le douzième) | 1840 .. |
| Azincourt | 410 .. |
| Bruy-au-Bois | 1120 .. |
| Bully-Grenay, anc. | 10075 .. |
| Carvin | 625 .. |
| Courrières | 1300 .. |
| Compagnac | 1400 .. |
| Douvrin, anc. | 9100 .. |
| Douvrin nouv. 1864 | 1550 .. |
| Escarpelle | 910 .. |
| Epinac | 5410 .. |
| Ferfay | 910 .. |
| Fiennes et Harding | 5410 .. |
| Lens | 910 .. |
| Liévin | 5410 .. |
| Meurchin | 910 .. |
| Vicoigne-Nœux | 5410 .. |
| Vendin | 910 .. |
| Thiv. et Fresnes (M.) | 5410 .. |

COURS DES HUILES A LILLE.

13 Janvier 1870.

| HUILES | GRAINES | TOURTEAUX |
|------------------|----------------|---------------|
| l'hectolitre. | l'hectolitre. | l'hectolitre. |
| Colza | 23 à 26 .. | 17.000 .. |
| — pour p. | 23 .. | 1750 .. |
| Éoil. b. g. | 23 .. | 18 .. |
| — rousse | 35 37 50 .. | .. |
| Cameline | 20 23 45 .. | .. |
| Chanvre | 23 .. | .. |
| Lin du p. | 26 28 50 28 .. | 32 .. |
| Lin gr. ct. | 26 .. | .. |

CHÉMIN DE FER DU NORD.

Départ de Roubaix pour

| | |
|---|---|
| Lille — Matin: 5.17 — 7.21 — 8.21 — | 9.54 — 11.26. — Soir: 12.31 — 2.01 — 3.31 |
| — 5.11 — 6.43 — 7.38 — 9.36 — 11.11. | |
| Tourcoing et Mouscron — Matin: 5.47 — | 7.18 — 8.48 — 10.13 — 11.23. — Soir: 1.15 |
| — 2.43 — 4.48 — 6.18 — 8.13 — 10.22 | (jusqu'à Tourcoing seulement) 11.36 jusqu'à |
| Tourcoing seulement.) | |
| Amiens et Paris — Matin: 5.17 — 8.21 | — Soir: 12.31 — 3.31 (1 ^{er} et 2 ^e cl.) — 7.38 |
| — 9.36. | |
| Armentières, Bailleul, Hazebrouck. — Matin: | 5.17 — 7.21 (jusqu'à Armentières seulement) |
| 9.51 — 11.26. — Soir: 12.31 — 2.01 — | 6.13 — 9.36. |
| Calais — Matin: 5.17 — 9.51 (1, 2 ^e cl.) — | 11.26. — Soir: 6.13. |
| Dunkerque. — Matin: 5.17 — 9.51. — | Soir: 6.13. |
| Douai, Somain et Valenciennes. — Matin: | 5.17 — 8.21 — 11.26. — Soir: 12.31 — |
| 6.13 — 7.38 — 9.36. | |
| Tournai (par Mouscron). — Matin: 5.47 — | 40.13. — Soir: 1.15 — 4.48 — 8.13. |
| Tournai (par Lille) matin: 5.17 — 8.21 — | 2.0 — 3.31 — 7.38. |

COMPAGNIE FRANÇAISE

DES COTONS et PRODUITS AGRICOLES ALGÉRIENNES

SOCIÉTÉ ANONYME constituée par actes des 21 novembre et 2 décembre 1863 et autorisée par décret impérial en date du 15 décembre 1863.

Capital 2,500,000 Francs

SIÈGE SOCIAL, 18, RUE DE LA CHAUSSÉE D'ANTIN

Emission de 8,000 Obligations

autorisée par le Conseil d'Etat et l'Assemblée générale des actionnaires du 31 mai 1866

La Compagnie des cotons et produits agricoles algériens a été fondée il y a six ans, dans le but de favoriser, en Algérie, l'agriculture ainsi que toutes les industries qui s'y rattachent; elle poursuit avec succès la réalisation de son programme.

La Compagnie possède et exploite en Algérie:

1^o Le domaine d'All-Gatham, d'une contenance de 930 hectares, situé dans la plaine de la Mitidja (arrondissement de Blidah).

2^o L'établissement d'industrie agricole de Boufarik, le plus important de la colonie. Il contient un atelier d'égrènage pour le coton, ainsi qu'une usine à rajoir et à teiller le lin pourvu d'un outillage suffisant pour traiter annuellement 3 millions de kilogrammes de lin.

L'émission de 8,000 Obligations que la Compagnie fait, a pour but:

1^o La création d'autres établissements industriels semblables à celui de Boufarik.

2^o L'organisation des docks et entrepôts dans les principales villes de l'Algérie où ils sont réclamés par les vœux unanimes de la colonie.

3^o La construction de chemins de fer à bon marché. (La Compagnie a acquis le privilège exclusif du système Larmanjat, adopté par plusieurs départements et par un grand nombre d'exploitants agricoles, car il ne coûte que 15,000 francs le kilomètre.)

La Compagnie n'a pas de dette antérieure; son actif actuel est un gage suffisant pour les obligataires, et ses derniers inventaires annuels couvrent l'annuité nécessaire pour le présent emprunt; ses obligations prennent donc rang parmi les placements les plus sérieux; elles sont en outre des plus avantageux, car elles rapportent 7 fr. 25 0/0 y compris la prime de remboursement.

Le Président du Conseil d'Administration,

Marquis de JOUSSERIN,

L'Administrateur-Directeur, A. DU MESNIL.

Les obligations émises sont remboursables à 400 francs, en 40 années, par tirages semestriels. Elles rapportent 15 francs d'intérêt annuel, payables par semestres les 1^{er} avril et 1^{er} octobre de chaque année.

PRIX D'ÉMISSION:

(JOUISSANCE DU 1^{er} OCTOBRE 1869).

305 francs par obligation, payables

comme suit:

50 fr. en souscrivant.

75 » au 1^{er} février.

100 » au 1^{er} mars.

80 » au 1^{er} avril (ou 71 fr. sous

dédaction du coupon échéant ce jour).

305 francs.

Les Souscripteurs auront la faculté d'anticiper les versements non échus à raison de 6 0/0 l'an, ce qui met l'obligation complètement libérée en souscrivant à 303 fr. Les versements en retard seront passibles d'une retenue de 6 0/0 l'an.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les 14, 15, 16, 17, 18 et 19 Janvier

Au siège de la Société, 18, rue de la

Chaussée d'Antin;

Et chez MM. Dreyfus, Scheyer et Co,

banquiers, — 16, rue de la Grande Balleterie,

qui sont chargés de recevoir les souscriptions.

(Envoyer Mandats, Chèques ou Billets de Banque)

On peut également verser au crédit de

MM. Dreyfus, Scheyer et Co, dans toutes

les succursales de la Banque de France.

Les souscriptions seront réduites pro-

portionnellement si les demandes dépassent le nombre des 8,000 obligations